



# Règlement du jeu concours

« Tirage au sort »

## ♣ **Article 1 : ORGANISATION du Jeu**

Pour fêter ses 60 ans, l'association des magiciens du Cercle Robert-Houdin du Limousin organise un jeu concours intitulé « tirage au sort », dans le cadre de leur spectacle de magie qui se déroulera à la salle des fêtes du centre-ville de Saint-Junien le samedi 9 novembre 2024 à 20h30.

## ♣ **Article 2 : Objet du jeu**

Le Jeu qui est gratuit et sans obligation d'achat consiste à remplir un bulletin et le déposer dans une urne à cet effet lors des manifestations et animations suivantes du Cercle Robert-Houdin du Limousin, le Forum des associations au parc des Expositions de Limoges les 7 et 8 septembre 2024 ainsi qu'une animation dans la galerie marchande de Leclerc Limoges le 14 septembre 2024.

Dans le cadre du jeu, un tirage au sort désignera les gagnants parmi les participants,

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve des participants du présent règlement dans son intégralité.

## ♣ **Article 3 : Date et durée**

Le Jeu se déroule du 07/09/24 au 14/09/24 inclus.

L'organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

## ♣ **Article 4 : Conditions de participation & validité de la participation**

### **4-1 Conditions de participation**

Le Jeu est ouvert à toutes les personnes majeures résidant en France.

Ne sont pas autorisés à participer au Jeu, toute personne ayant collaboré à l'organisation du Jeu ainsi que les membres de leurs familles directes respectives.

Le bulletin devra contenir (nom, prénom, adresse électronique et numéro de téléphone)

Seuls les bulletins déposés dans une urne prévue à cet effet seront comptabilisés pour le tirage au sort.

### **4-2 Validité de la participation**

Toute participation au Jeu sera considérée comme non valide si :

- Toutes informations d'identité, d'adresses ou de qualité qui se révéleraient inexactes entraînent la nullité de la participation
- Si un bulletin nominatif et unique, se révèle être présent au moins deux fois dans l'urne.

L'organisateur se réserve le droit d'éliminer du tirage au sort tout bulletin de participation qui ne respecterait pas le règlement, notamment tout bulletin incomplet ou illisible.

## ♣ **Article 5 : Désignation des gagnants**

Le tirage au sort aura lieu une fois les manifestations et animations terminées lors d'une réunion de l'association du Cercle Robert-Houdin du Limousin.



Tout bulletin contenant une fausse déclaration ou une déclaration erronée et/ou incomplète et/ou ne respectant pas le présent règlement, tiré au sort sera considérée comme nulle et entraînera la désignation d'un autre participant par un nouveau tirage au sort.

### **♣ Article 6 : Désignation des Lots**

Les lots seront attribués dans l'ordre suivant :

1<sup>er</sup> prix : deux tickets d'or\* et un jeu de carte collector du Cercle Robert-Houdin du Limousin d'une valeur ≈ 50€.

2<sup>ème</sup> prix : une boîte de magie d'une valeur ≈ 40€.

3<sup>ème</sup> prix : un jeu de carte collector du Cercle Robert-Houdin du Limousin d'une valeur ≈ 25€.

4<sup>ème</sup> prix : un porte clé et un stylo à l'effigie du Cercle Robert-Houdin du Limousin. (3 gagnants) valeur ≈ 3€ par lot.

\* valables uniquement pour les 60 ans de l'association et le spectacle cité au-dessus (deux place gratuites attirées à ce spectacle)

### **♣ Article 7 : Information ou Publication du nom des gagnants**

Les noms des gagnants pourront être mis en ligne sur le site et les réseaux du Cercle Robert-Houdin du Limousin sous la forme « Prénom et première initiale du NOM »

### **♣ Article 8 : Remise ou retrait des Lots**

A l'occasion du tirage au sort, la remise des lots pourra se faire d'un envoi en lettre suivie ou d'un rendez-vous suivant les possibilités des gagnants et de l'organisateur. Les gagnants seront informés par SMS ou par adresse électronique.

Adresse électronique incorrecte, adresse postale incorrecte : (information par courriel) Si l'adresse électronique est incorrecte ou ne correspond pas à celle du gagnant, ou si pour tout autres raisons liées à des problèmes techniques ne permettant pas d'acheminer correctement le courriel d'information, l'organisateur ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable. De même, il n'appartient pas à l'organisateur de faire des recherches de coordonnées de gagnants ne pouvant être joints en raison d'une adresse électronique invalide ou illisible, ou d'une adresse postale ou d'un numéro de téléphone erronés.

Lots non retirés :

A l'issue de la date du 09/11/2024, les lots non retirés resteront au Cercle Robert-Houdin du Limousin pour un second tirage au sort.

Les gagnants injoignables ne pourront prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Les lots attribués sont personnels et non transmissibles. En outre, les lots ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part des gagnants, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

### **♣ Article 9 : Opérations promotionnelles**

Du fait de l'acceptation de leurs lots, les gagnants autorisent l'organisateur à utiliser leurs noms, marques, dénominations sociales et ce à des fins promotionnelles sur tout support de son choix, sans que cette reproduction n'ouvre droit à une quelconque rémunération ou indemnisation autre que le prix gagné.

### **♣ Article 10 : Données nominatives**

Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au jeu sont enregistrées et utilisées par l'organisateur pour les nécessités de leur participation et à l'attribution de leurs gains.

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les Participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant. Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse [contact@crhl87.fr](mailto:contact@crhl87.fr) du Cercle Robert-Houdin du Limousin, l'organisateur du Jeu.



### **♣ Article 11 : Responsabilité**

Le Participant reconnaît et accepte que la seule obligation de l'organisateur au titre du Jeu est de soumettre au tirage au sort les bulletins de participation recueillis, sous réserve que sa participation soit conforme aux termes et conditions du Règlement, et remettre les lots aux gagnants, selon les critères et modalités définis dans le présent Règlement.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau et l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet tant en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, que pour interroger ou transférer des informations.

### **♣ Article 12 : Cas de force majeure / réserves**

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

### **♣ Article 13 : Litiges**

Le Règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu et au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse suivante : [contact@crhl87.fr](mailto:contact@crhl87.fr)

Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du Jeu.

### **♣ Article 14 : Consultation du règlement**

Un exemplaire du présent règlement est disponible et consultable pendant toute la durée du Jeu à l'adresse suivante : [www.crhl87.fr](http://www.crhl87.fr)

